

RAPPORT ANNUEL

**INVESTISSEMENT RESPONSABLE**



**DÉCEMBRE  
2022**

## **Contenu**

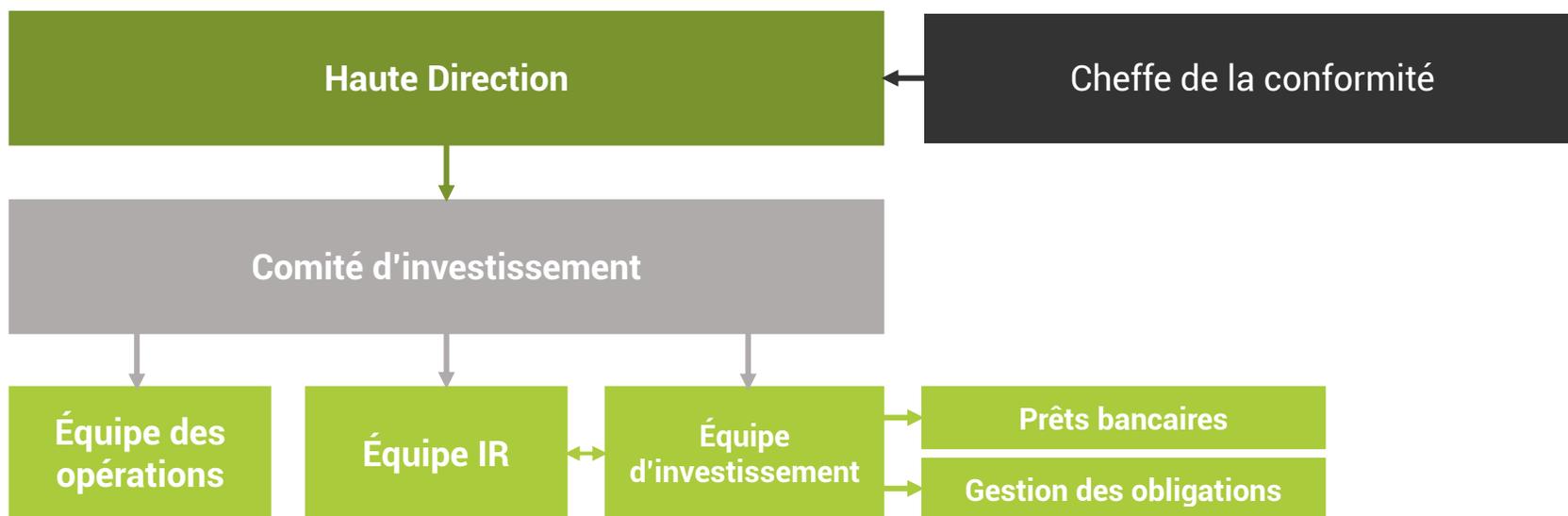
Gouvernance.....	3
Leadership et engagement.....	4
Le Grand championnat canadien ESG .....	5
Principes pour l'investissement responsable (PRI).....	6
Équipe d'investissement responsable .....	7
Durabilité chez AlphaFixe.....	8
Philosophie de placement .....	9
Approche d'investissement responsable.....	10
Filtres négatifs .....	11
Intégration ESG.....	12
Risques climatiques .....	15
Gouvernance.....	15
Stratégie.....	15
Gestion du risque.....	17
Indicateurs et cibles .....	17
Engagement.....	24
Investissement d'impact .....	27
Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes.....	27

## Gouvernance

Chez AlphaFixe, la totalité des activités en investissement responsable (IR) relève de la haute direction. L'équipe d'investissement responsable assure la mise en œuvre des différentes stratégies d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein du processus d'investissement. L'ensemble des professionnels de l'investissement est également sollicité sur une base régulière afin de bonifier notre approche en investissement responsable. Finalement, la Cheffe de la conformité ainsi qu'un gestionnaire principal vérifient que les pratiques en investissement responsable respectent les politiques et procédures entreprises à cet égard.

Figure 1

Gouvernance des activités en IR chez AlphaFixe



## Leadership et engagement

Depuis sa fondation en 2008, AlphaFixe estime avoir joué un rôle de leader en matière d'intégrations des facteurs ESG au sein des décisions d'investissement. À cet égard, AlphaFixe a pris plusieurs engagements ou s'est joint à plusieurs initiatives sectorielles au fil des ans. AlphaFixe estime qu'il est important de soutenir ce type d'initiatives afin d'envoyer un message clair aux émetteurs et aux parties prenantes du marché. Au 31 décembre 2022, AlphaFixe soutenait ou était signataire des initiatives suivantes :

Initiatives	Rejoint
<i>Moving Together on Nature</i>	Décembre 2022
<i>Net-Zero Asset Managers initiative (NZAM)</i>	Novembre 2022
CDP (anciennement <i>Carbon Disclosure Project</i> )	Octobre 2022
Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable	Octobre 2021
Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques	2021
Initiative canadienne du droit climatique	Août 2019
Montreal Carbon Pledge	Juin 2018
<i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)</i>	Juin 2018
Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI)	Avril 2009

De plus, AlphaFixe adhère et soutien les normes et pratiques ESG disponibles les plus rigoureuses. Au 31 décembre 2022, la firme soutenait les normes et pratiques suivantes :

- *Climate Bonds Taxonomy*
- *Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP) and Sustainability Bond Guidelines (SBG)*
- *Science Based Targets initiative (SBTi)*
- *Global Reporting Initiative (GRI)*
- *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)*
- Objectifs de développement durable (ODD)
- L'Accord de Paris

## Le Grand championnat canadien ESG

Fin 2022, AlphaFixe a remporté le Grand championnat canadien ESG dans la catégorie revenu fixe et s'est aussi vu attribuer la plus grande part des actifs (38\$ M sur 104,5\$ M). Le concours a été conçu pour faire connaître les gestionnaires d'actifs qui excellent en investissement responsable et créer un tremplin afin d'aider les détenteurs d'actifs à accélérer les investissements ESG. Des 60 propositions soumises, AlphaFixe a été sélectionné parmi les sept firmes gagnantes, récompensées pour leur performance et leur respect des critères financiers et ESG. AlphaFixe était aussi la seule firme indépendante québécoise de gestion d'actifs à avoir remporté le championnat.

## Le Grand championnat canadien



Firme gagnante  
revenu fixe

“Bien que nous soyons très fiers des rigoureuses méthodologies ESG que nous avons développées au cours des dix dernières années, la prochaine décennie apportera davantage d'innovation afin de répondre aux besoins croissants des clients. La clé du succès réside dans la collaboration entre les parties prenantes de l'écosystème, y compris nos co-investisseurs du Grand championnat canadien ESG, avec lesquels nous continuerons à jouer un rôle de leader.

L'équipe AlphaFixe

## Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Comme mentionné dans l'édition précédente de ce rapport, la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de reddition de compte par les PRI a rencontré d'importantes difficultés techniques. À la suite de ces problèmes, les PRI ont décidé d'annuler la période de reddition de compte couvrant l'année fiscale 2021 (Rapport d'évaluation 2022). Toutefois, le cycle de reddition de compte couvrant l'année fiscale 2022 (Rapport d'évaluation 2023) a récemment été publié auprès des signataires et AlphaFixe a obtenu les notes suivantes.

Figure 2

### Rapport d'évaluation des PRI 2023



## Équipe d'investissement responsable

Chez AlphaFixe, l'intégration des facteurs ESG au processus d'investissement est menée à l'interne par notre équipe dédiée à l'investissement responsable, composée de trois employés à temps plein. Cette équipe est spécialisée dans l'analyse et l'intégration des facteurs ESG. L'un d'entre eux est titulaire d'un double diplôme de maîtrise en gestion de l'environnement et en écologie industrielle, tandis qu'une autre termine présentement un doctorat en génie industriel, dont la recherche porte sur les cibles de décarbonisation et plans de transition des émetteurs. Nous sommes convaincus que cela peut nous aider à mieux comprendre les risques et les opportunités associés à certains actifs ou comportements d'entreprises.

L'équipe d'investissement responsable est située sur le pupitre de négociation et fait partie intégrante de l'équipe d'investissement. Les spécialistes du crédit participent également à la création des différents outils d'évaluation ESG, ce qui nous permet d'adapter notre approche à la réalité du marché des titres à revenu fixe. Par exemple, nous avons adapté nos critères d'analyse ESG en prenant en considération la gouvernance financière, qui diffère entre un actionnaire et un prêteur.

L'équipe d'investissement responsable engage également le dialogue à l'externe pour contribuer à la communauté des investisseurs canadiens et les aider à adopter les meilleures pratiques dans leurs processus (voir section Engagement).

## Durabilité chez AlphaFixe

Nos employés sont sans aucun doute l'atout le plus précieux d'AlphaFixe. C'est pourquoi la firme s'engage à fournir à ses employés un environnement de travail qui reflète les meilleures pratiques en termes de facteurs environnementaux et sociaux. AlphaFixe croit que les employés qui sont fiers de l'engagement de leur organisation en matière de durabilité se sentiront plus engagés. De plus, AlphaFixe reconnaît qu'elle a une responsabilité à l'égard de la communauté et de la planète. Même si son impact direct sur ces facteurs est marginal comparativement aux grandes organisations, AlphaFixe est convaincue qu'elle a tout de même un rôle à jouer.

### Environnement

#### Transport durable

- AlphaFixe double les subventions existantes pour les voitures électriques pour tous ses employés.
- AlphaFixe rembourse tous les frais de transport en commun (métro, autobus, train de banlieue et BIXI)
- AlphaFixe rembourse les frais d'entretien des vélos pour tous les employés

#### Émissions de gaz à effet de serre

- AlphaFixe s'efforce de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, mais compense les émissions restantes chaque année via des projets crédibles, certifiés ISO-14064

### Social

#### Équité, diversité et inclusion (EDI)

- AlphaFixe a créé un comité EDI

#### Bien-être des employés

- AlphaFixe offre à tous ses employés un accès gratuit et anonyme à un psychologue

#### Implication auprès de la communauté

- Soutien financier et implication directe auprès de la communauté (éducation, communauté financière, causes sociales et soutien aux jeunes athlètes)

## Philosophie de placement

Notre philosophie de placement s'inspire en partie des conséquences de la crise financière de 2008 et repose sur un processus rigoureux de gestion du risque et sur l'intégration des facteurs ESG. L'emphase sur la préservation du capital, notre horizon à long terme et le souci d'aligner nos décisions de placements avec nos valeurs nous incite à privilégier les entreprises soucieuses de leur impact environnemental et social. En effet, nous avons toujours pensé qu'un comportement responsable vis-à-vis des facteurs ESG avait le potentiel d'améliorer la performance financière à long terme.

Ainsi, puisque nous investissons les actifs de nos clients dans le but d'optimiser le profil rendement-risque, nous croyons qu'il est approprié d'intégrer les facteurs ESG et les risques climatiques à chacune de nos décisions d'investissement. De plus, par le biais de ses activités d'engagement, AlphaFixe vise à susciter une prise de conscience sur l'importance de la reddition de compte ESG et à générer des impacts environnementaux et sociaux positifs. AlphaFixe vise également à contribuer à la transition énergétique par le biais de son engagement NZAM.

Bref, à travers notre gamme de produits innovants, nous visons une création de valeur ajoutée constante en préconisant une approche fondamentale.

## Approche d'investissement responsable

Notre approche d'investissement responsable s'articule autour de l'intégration de plusieurs stratégies et s'applique à toutes nos décisions d'investissement. Ces stratégies comprennent :

- Filtres négatifs
- Intégration ESG
- Risques climatiques
- Engagement
- Investissement d'impact

Le fait d'être un gestionnaire spécialisé en revenu fixe comporte plusieurs défis en matière d'intégration ESG. Pendant de nombreuses années, l'attention a été portée davantage sur le marché des actions tandis que les avancées dans celui des titres à revenu fixe ont peu progressé. Au lieu de nous attarder à cet obstacle, nous avons constamment cherché des façons innovantes d'intégrer les enjeux ESG à notre gestion et de les promouvoir auprès de nos partenaires.

## Filtres négatifs

AlphaFixe exclut tous les investissements dans les compagnies de tabac, de jeu de hasard, d'armement, de production d'alcool et de cannabis ainsi que celles qui emploient des enfants. De plus, toutes les compagnies qui exploitent ou font de l'exploration de réserves prouvées ou probables d'énergies fossiles sont exclues de tous les portefeuilles de ses clients et des fonds communs de placement qu'elle gère.

Pour des raisons d'éthique et de durabilité, nous excluons les entreprises qui opèrent dans des secteurs jugés sensibles ou controversés. D'un point de vue de gestion de risques, nous croyons que cette stratégie nous permet de réduire notre niveau d'exposition. Par exemple, l'exclusion des émetteurs de l'industrie des combustibles fossiles peut aider à réduire l'exposition au risque des actifs échoués.

## Exclusion combustible fossile

En 2022, les cinq émetteurs de l'industrie des combustibles fossiles (Cenovus, Canadian Natural Resources, Suncor, Arc Resources et Tourmaline Oil) représentaient 1,3 % de la valeur marchande totale de l'Indice des obligations universelles FTSE Canada et contribuaient à un peu plus de 15 % de son intensité carbone.

De 2019 à 2022, l'intensité carbone moyenne pondérée de ces cinq émetteurs a considérablement augmenté, passant de 331 à 582 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de dollars investis. Durant cette période, l'intensité carbone de l'Indice des obligations universelles FTSE Canada a diminué d'environ 35,6 %.

Figure 3

### Exclusion des émetteurs combustibles fossiles

	Unité	2022	2021	2020	2019
Poids des émetteurs exclus dans l'indice	%	1,3 %	2,2 %	2,0 %	1,5 %
Intensité carbone moyenne pondérée des émetteurs exclus	tCO <sub>2</sub> eq/M\$	582	302	442	331
Intensité carbone de l'indice	tCO <sub>2</sub> eq/M\$	47	65	76	73
Pourcentage de contribution à l'intensité totale	%	15 %	10 %	12 %	7 %

## Intégration ESG

Dans le cadre de l'analyse des risques inhérents aux placements, nous identifions et évaluons les facteurs ESG qui pourraient avoir un impact sur le rendement financier à long terme. Notre méthodologie s'inspire des meilleures pratiques en reddition de compte telles que le *Global Reporting Initiative* (GRI) et englobe des concepts tels que la matérialité et le contexte spécifique à chaque industrie (*Sustainability Accounting Standards Board*). La méthodologie est aussi basée sur une approche relative où les émetteurs au sein d'une même industrie sont évalués contre leurs pairs en fonction de critères qui varient selon chaque industrie. Les notes ESG attribuées aux émetteurs sont intégrées à la Cote de Qualité (CQ) et ont donc un impact important sur les décisions d'investissement (15 à 20 % de la pondération selon l'industrie). Ces notes contribuent notamment à nous informer de l'écart de crédit requis afin d'être suffisamment compensé pour le niveau de risque auquel nous sommes ou serions exposés. Selon nous, l'intégration ESG fait simplement partie d'un processus de saine gestion des risques.

## Sociétés

L'Indice des obligations universelles FTSE Canada comprend une part non négligeable de sociétés privées. Contrairement à celles inscrites en bourse, ces dernières divulguent généralement moins d'information, ce qui peut rendre difficile la réalisation d'une évaluation juste et cohérente des facteurs ESG. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons mis en place une note de divulgation qui nous permet de cibler les émetteurs qui n'offrent pas une reddition de compte ESG adéquate (< 75%) et de les sensibiliser aux bonnes pratiques de divulgation.

## Provinces

La méthodologie utilisée pour évaluer les provinces canadiennes sur une base ESG est très similaire à celle utilisée pour les sociétés. AlphaFixe utilise les données de plusieurs sources (p. ex. Moody's, Statistique Canada, etc.) pour comparer la performance relative des provinces sur une multitude de critères ESG. Il n'y a pas de note de divulgation pour les provinces canadiennes puisque toutes les données pertinentes sont disponibles pour chacune.

## Municipalités

AlphaFixe travaille activement à l'élaboration d'une méthodologie propriétaire pour évaluer les municipalités canadiennes. Bien que notre couverture soit encore relativement restreinte, nous étudions actuellement la possibilité d'établir un partenariat avec des chercheurs universitaires afin d'améliorer la disponibilité et la normalisation des données ESG sur le marché obligataire municipal canadien.

## Facteurs ESG

### Facteurs environnementaux

Les facteurs environnementaux prennent en compte l'impact des activités d'un émetteur sur l'environnement, mais aussi l'impact des enjeux environnementaux sur ce dernier. L'impact sur l'environnement peut aller de la gestion de l'énergie aux émissions de gaz à effet de serre, en passant par la consommation d'eau, la production de déchets et la pollution. D'autre part, les problèmes environnementaux tels que les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent également entraîner des répercussions négatives sur les activités d'un émetteur.

### Facteurs sociaux

Tout comme pour les facteurs environnementaux, les critères sociaux varient d'un secteur à l'autre en fonction de leur matérialité. Par exemple, le taux de fréquence des incidents est pertinent pour l'évaluation des émetteurs de l'industrie automobile, mais ne l'est clairement pas pour l'industrie bancaire. Ces variations des facteurs sociaux par industrie sont principalement liées à la santé et sécurité au travail, tandis que des critères comme le taux de roulement ou les indicateurs d'ÉDI sont évalués pour toutes les industries.

### Facteurs de gouvernance

Contrairement aux facteurs environnementaux et sociaux, les critères de gouvernance restent les mêmes pour chaque industrie. L'évaluation d'AlphaFixe comprend trois groupes de critères qui sont liés à la composition du conseil d'administration, à la rémunération de la haute direction et à la gouvernance financière. Comme mentionné précédemment, AlphaFixe a mis en place des indicateurs de gouvernance financière afin de mieux refléter sa réalité en tant que prêteur.

## Biodiversité : sujet émergent

La 15e Convention sur la diversité biologique (COP15) s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022. Les gouvernements de partout sur la planète se sont réunis pour convenir d'un nouvel ensemble d'objectifs visant à stopper et inverser la perte en biodiversité.

Au courant de la conférence, le secteur financier privé s'est mobilisé et a adopté la déclaration *Moving Together on Nature*. AlphaFixe faisait partie des signataires et a reconnu l'importance de la lutte contre la perte de biodiversité. AlphaFixe s'est également engagé à développer un ensemble de critères et un outil d'évaluation pour mieux saisir l'impact des émetteurs sur la biodiversité. Contrairement aux changements climatiques, où les émissions de gaz à effet de serre sont relativement faciles à comprendre et à comptabiliser, la biodiversité est extrêmement complexe et difficile à appréhender ou à quantifier.



## Risques climatiques

### *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)*

#### Gouvernance

Comme c'est le cas pour toutes les activités d'investissement responsable, les risques et opportunités liés au climat relèvent de la haute direction d'AlphaFixe. Aussi, l'équipe d'investissement responsable assure la mise en œuvre de l'intégration des risques et opportunités liés au climat au sein du processus d'investissement. Finalement, la Cheffe de la conformité ainsi qu'un gestionnaire principal assurent la vérification des processus et de la reddition de compte.

#### Stratégie

AlphaFixe prend en compte différents horizons temporels lors de l'identification des risques et opportunités liés au climat. Le court terme fait généralement référence aux risques et opportunités qui pourraient se manifester au courant d'une période de 1 à 5 ans, tandis que le moyen terme comprend les risques et opportunités qui pourraient se manifester dans une période de 5 à 10 ans. En ce qui a trait au long terme, il comprend les risques qui pourraient se matérialiser dans plus de 10 ans. Les gestionnaires de portefeuille tiennent compte de l'horizon temporel et de l'impact du changement climatique pour évaluer s'ils sont adéquatement compensés pour ces risques, qu'il s'agisse d'obligations à court ou à long terme.

#### Risques de transition

Les risques de transition découlent du passage vers une économie sobre en carbone. Ils peuvent résulter de changements dans la réglementation et les politiques, du progrès technologique, de changements dans le comportement de marché et d'un changement de perception auprès de la société. Ces risques peuvent affecter plusieurs composantes d'un émetteur, notamment ses revenus, ses dépenses, la valorisation de ses actifs, sa compétitivité sur le marché ainsi que sa réputation pour n'en citer que quelques-unes.

#### Risques physiques

Les risques physiques résultent de changement dans les tendances du climat mondial. Ils peuvent être liés à des événements (aigus) tels que l'augmentation de la fréquence et la sévérité des phénomènes météorologiques extrême (ouragans, cyclones, sécheresses, inondations et feux de forêt). Ils peuvent également être liés à des changements à plus long terme (chroniques) dans les précipitations et les températures ainsi qu'une variabilité accrue des régimes climatiques (p. ex. l'élévation du niveau de la mer). Bien que les économies mondiales soient déjà confrontées à une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, la plupart des risques physiques devraient se manifester à plus long terme.

Figure 4

Risques liés au climat identifiés

Catégories	Type de risques	Risques identifiés	Horizon temporel	Impact
Politique et légal	Transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarification des émissions de GES</li> <li>Changement législatif</li> <li>Exposition aux litiges</li> </ul>	Court et moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de profitabilité</li> <li>Diminution de la valorisation des actifs</li> <li>Actifs échoués</li> <li>Augmentation des frais légaux et paiement</li> </ul>
Technologie	Transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substitution de produits</li> <li>Investissement infructueux dans les nouvelles technologies</li> <li>Coûts pour transitionner vers des technologies moins polluantes</li> </ul>	Court et moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des revenus (diminution demande)</li> <li>Augmentation des dépenses (R&amp;D, investissements)</li> <li>Actifs échoués</li> </ul>
Marché	Transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de comportement de la clientèle</li> <li>Augmentation du coût des matières premières</li> </ul>	Court, moyen et long	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la profitabilité</li> <li>Revalorisation des actifs</li> </ul>
Réputationnel	Transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stigmatisation du secteur</li> <li>Inquiétude accrue des parties prenantes</li> </ul>	Court et moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la profitabilité</li> <li>Réduction du capital disponible</li> </ul>
Aigus	Physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la fréquence et sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes</li> </ul>	Court, moyen et long	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la profitabilité</li> <li>Radiations et mise hors service d'actifs existants</li> </ul>
Chroniques	Physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification des tendances climatiques</li> </ul>	Long	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des coûts en capital</li> <li>Augmentation des primes d'assurances</li> </ul>

## Gestion du risque

AlphaFixe a développé une méthodologie propriétaire pour identifier, évaluer et divulguer les risques liés au climat. Cette méthodologie utilise un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer le niveau d'exposition des émetteurs aux risques liés au climat, mais aussi leurs efforts pour les atténuer. Les risques sont identifiés par l'équipe d'IR et classés et priorisés en fonction de leur matérialité, qui peut varier d'une industrie à l'autre.

La Note d'exposition aux risques climatiques (NERC) évalue le niveau d'exposition d'un émetteur aux risques climatiques identifiés qui sont matériels. La NERC est divisée en risques de transition et risques physiques, les premiers représentant l'exposition d'une entreprise aux risques émanant d'une transition vers une économie sobre en carbone et les seconds étant les risques découlant de l'impact des changements climatiques sur les activités d'un émetteur.

La Note d'atténuation climatique (NAC) évalue les efforts d'un émetteur pour atténuer les risques de transition et les risques physiques liés au climat. La NAC est le résultat d'une analyse comprenant plusieurs indicateurs, comme la divulgation des émissions de GES, l'intégration des recommandations du TCFD, la mise en œuvre d'une cible de réduction des émissions de GES ainsi que plusieurs autres indicateurs.

## Indicateurs et cibles

AlphaFixe utilise un large éventail d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans sa stratégie d'investissement.

## Intensité carbone des portefeuilles

AlphaFixe est signataire du *Montreal Carbon Pledge* depuis mai 2018. Les signataires de cette initiative se sont engagés à mesurer et divulguer publiquement l'empreinte carbone de leur portefeuille d'investissement sur une base annuelle. Depuis juin 2018, AlphaFixe divulgue sur une base trimestrielle à tous ses clients l'intensité carbone et l'empreinte carbone (sociétés) de leur portefeuille respectif par rapport à l'indice de référence. En mars 2022, AlphaFixe a créé un rapport d'intensité carbone supplémentaire couvrant les émetteurs provinciaux et municipaux.

Figure 5

## Intensité carbone

	Unit	2022	2021	2020	2019
<b>Sociétés<sup>1</sup></b>					
Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes	tCO <sub>2</sub> eq/M\$ VE	7,6	9,8	12,4	9,8
Composite Univers d'AlphaFixe		17,0	37,2	38,7	41,9
Indice des obligations universelles FTSE Canada		46,9	64,6	75,9	73,2
<b>Provinces et municipalités<sup>2</sup></b>					
Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes	tCO <sub>2</sub> eq/M\$ PIB	198,9	N/ D	N/D	N/D
Composite Univers d'AlphaFixe		236,4	N/D	N/D	N/D
Indice des obligations universelles FTSE Canada		284,3	N/D	N/D	N/D

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'intensité carbone des sociétés est présentée séparément de celle des émetteurs provinciaux et municipaux. Premièrement, l'intensité carbone des provinces canadiennes est calculée en rapportant les émissions directes de GES au produit intérieur brut (PIB) respectif de la province, ce qui diffère de la méthodologie d'AlphaFixe pour les sociétés où le dénominateur est la valeur d'entreprise. Deuxièmement, les émissions de gaz à effet de serre des provinces comprennent les émissions des activités des entreprises qui se déroulent sur leur territoire, de sorte que même si nous pouvions fusionner les deux rapports, il y aurait clairement du double comptage.

### Performance relative contre l'indice de référence

Bien avant son récent engagement auprès de NZAM, AlphaFixe a travaillé activement à la décarbonisation de ses portefeuilles. AlphaFixe croit qu'il est important d'optimiser l'intensité carbone des portefeuilles de ses clients. Le cadre législatif pourrait subir d'autres changements face à l'urgence climatique. Plus précisément, une augmentation de la tarification du carbone pourrait avoir

<sup>1</sup> L'empreinte carbone d'une société divisée par sa valeur d'entreprise donne son intensité carbone, exprimée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million de dollars investi (tCO<sub>2</sub>eq/M\$). La somme pondérée de l'intensité carbone des industries donne l'intensité carbone totale.

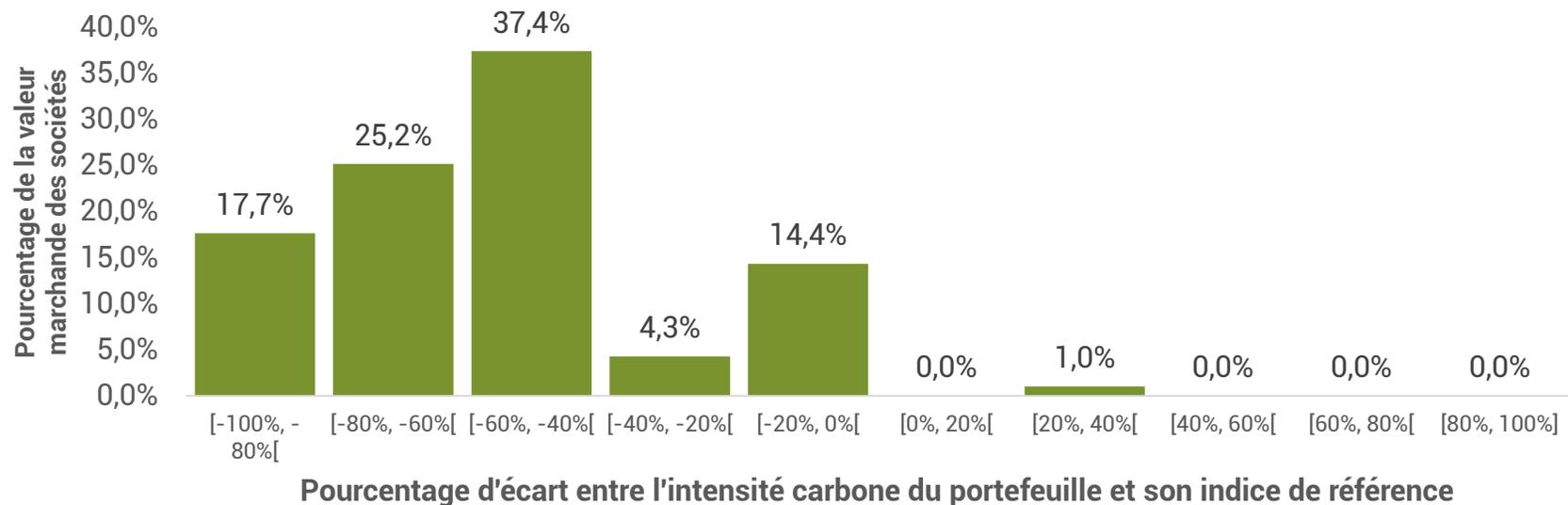
<sup>2</sup> L'intensité carbone d'une municipalité est celle de sa province respective. L'empreinte carbone d'une province divisée par la valeur de son produit intérieur brut (PIB) donne son intensité carbone, exprimée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million de dollars (tCO<sub>2</sub>eq/M\$). La somme pondérée de l'intensité carbone des provinces et des municipalités donne l'intensité carbone totale.

un impact significatif sur les flux de trésorerie des émetteurs à forte intensité carbone. Par exemple, la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre assure un mécanisme fiable de tarification des émissions de GES au Canada. En vertu de cette loi, le prix du carbone au Canada était de 50\$ par tonne de GES en 2022. Une récente modification réglementaire augmentera encore le prix du carbone de 15\$ par an, ce qui devrait porter le prix à 170\$ la tonne d'ici 2030. Par conséquent, les émetteurs canadiens dont l'intensité carbone est inférieure à celle de leurs pairs sont mieux positionnés pour faire face à la hausse prochaine du prix du carbone, ce qui confirme l'importance du processus de décarbonisation de nos portefeuilles.

Le graphique suivant illustre le pourcentage de différence entre l'intensité carbone des portefeuilles (sociétés) et leur indice de référence respectif, exprimée en pourcentage de la valeur marchande totale en sociétés. Au 31 décembre 2022, 99% de la valeur marchande totale de ces actifs avaient une intensité carbone inférieure à leur indice de référence respectif, la majeure partie se situant dans une fourchette comprise entre -40 et -100 %.

**Figure 6**

**Intensité carbone des portefeuilles de sociétés**

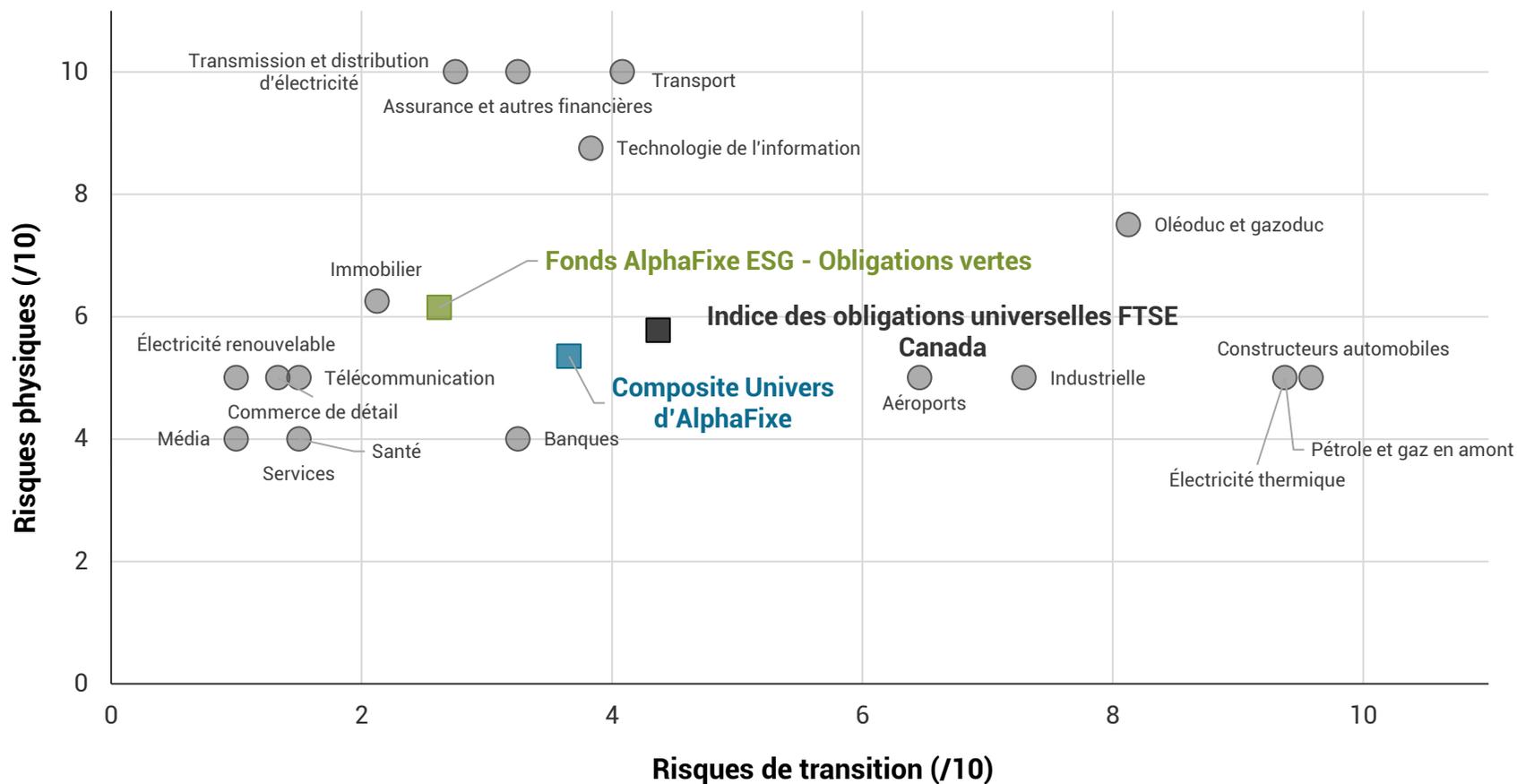


## Note d'exposition aux risques climatiques (NERC)

Comme mentionné précédemment, la NERC évalue l'exposition des sociétés aux risques de transition et aux risques physiques. Une note élevée signifie que l'émetteur est fortement exposé à ce type de risques climatiques.

Figure 7

### Note d'exposition aux risques climatiques



## Empreinte carbone

AlphaFixe suit l'évolution de ses émissions de gaz à effet de serre corporatives depuis plusieurs années. Le seul bureau de l'entreprise est situé au centre-ville de Montréal dans un bâtiment qui fonctionne entièrement à l'électricité, il n'y a donc pas d'émissions directes de GES (*Scope 1*). Le réseau électrique québécois étant l'un des plus propres au monde, les émissions de *Scope 2* d'AlphaFixe sont très faibles. Si l'on exclut les émissions financées, la majeure partie des émissions de GES d'AlphaFixe provient des déplacements domicile-travail et des voyages d'affaires, qui ont beaucoup fluctué depuis la pandémie Covid-19. AlphaFixe compense ses émissions de GES (à l'exception des émissions financées) avec des organisations crédibles et certifiées ISO-14064 telles que *Ostrom Climate* (Colombie-Britannique) et *Carbone boréal* (Québec) depuis 2019.

Figure 8

### Empreinte carbone d'AlphaFixe

Catégories	Unité	2022	2021	2020	2019
<i>Scope 1</i>	tCO <sub>2</sub> eq	0	0	0	0
<i>Scope 2</i>		1,5	1,6	2,1	2,2
<i>Scope 3</i> (excl. émissions financées)		12,2	1,5	11,9	38,7
<i>Déplacements domicile-travail</i>		2,6	1,1	6,4	12,4
<i>Voyages d'affaires</i>		9,6	0,5	5,5	26,2
<b>Total (excl. émissions financées)</b>		<b>13,7</b>	<b>3,2</b>	<b>14,0</b>	<b>40,8</b>
Compensation		14,0	41,0	14,0	40,8
<b><i>Scope 3</i> (émissions financées)<sup>3</sup></b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>119 251</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
Valeur marchande totale (Sociétés)	M\$	5 603	N/A	N/A	N/A
Intensité carbone	tCO <sub>2</sub> eq/M\$	21,3	N/A	N/A	N/A

<sup>3</sup> AlphaFixe est responsable de superviser et gérer les actifs de ses clients afin de maximiser les rendements et minimiser les risques. Ce faisant, elle doit également se conformer aux directives d'investissement spécifiques établies par les clients, qui ont parfois un impact important sur son univers d'investissement. Le capital des clients doit être investi dans des titres à revenu fixe (principalement sur le marché canadien des obligations de qualité investissement), qui comprennent généralement des émetteurs fédéraux, provinciaux, municipaux et de sociétés. Investir dans les sociétés implique généralement une certaine forme d'exposition aux risques liés au climat, tels que les émissions de gaz à effet de serre. Selon le GHG Protocol, ces émissions de gaz à effet de serre se retrouvent au sein du *Scope 3* des émissions d'AlphaFixe (Catégorie 15 – Investissements).

## ***Net Zero Asset Managers initiative (NZAM)***

En novembre 2022, AlphaFixe est officiellement devenue signataire du NZAM, officialisant ainsi son processus bien avancé de décarbonisation des portefeuilles. Les signataires de NZAM s'engagent à soutenir la cible zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. AlphaFixe s'est aussi fixé l'objectif intermédiaire que d'ici 2030, 100 % de ses actifs soient alignés sur une trajectoire zéro émission nette d'ici 2050. L'année de référence pour la cible intermédiaire est 2021.

Pour être considérés comme s'alignant sur une trajectoire zéro émission nette d'ici 2050 :

- Les émetteurs doivent mettre en place une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) approuvée par le *Science Based Targets initiative* (SBTi)  
**OU**
- Les émetteurs doivent mettre en place une cible de réduction des émissions de GES basée sur la science reflétant les meilleures pratiques sur le marché (p. ex., SBTi, *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* et *Transition Pathway Initiative*). Les cibles des émetteurs seront analysées et validées par l'équipe d'investissement responsable selon la méthodologie propriétaire d'AlphaFixe.  
**OU**
- Les émetteurs doivent générer un minimum de 90% de leurs revenus à partir de solutions climatiques reconnues (p. ex., énergie renouvelable) par un scénario crédible (p. ex., scénario *Net Zero by 2050* de l'Agence internationale de l'énergie).

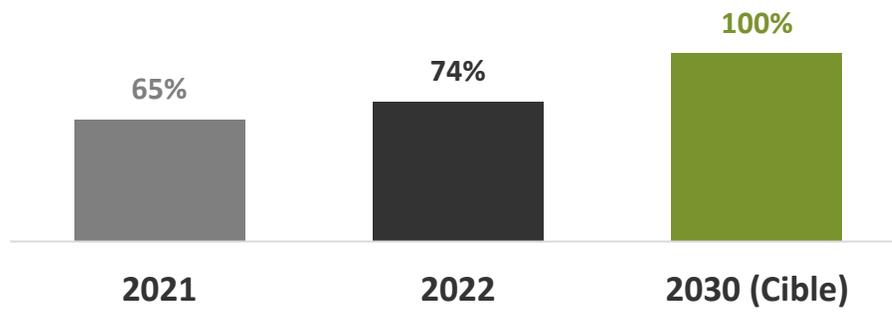
Le dernier rapport d'avancement du SBTi confirmait que 76 % des cibles de réduction des GES évaluées étaient en voie d'être atteintes et que ces mêmes cibles de réduction des GES permettaient généralement de réduire les émissions de 8,8 % par an. Ce taux de réduction annuel est deux fois plus rapide que le taux de réduction requis pour une trajectoire compatible avec un réchauffement de 1,5 degré. AlphaFixe est donc confiant que les émetteurs ayant des cibles SBTi ont de meilleures chances d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Toutefois, AlphaFixe continue de suivre le progrès des cibles approuvées par le SBTi afin de s'assurer que les émetteurs sont sur la bonne voie d'atteindre les réductions de GES promises.

Au 31 décembre 2022, 74 % des actifs sous gestion d'AlphaFixe étaient déjà alignés sur une trajectoire zéro émission nette d'ici 2050, comparativement à 65 % en 2021. AlphaFixe continuera à engager le dialogue avec les émetteurs sur ce sujet extrêmement important.

**Figure 9**

Pourcentage des ASG alignés à une trajectoire zéro émission nette

---



## Engagement

L'engagement est généralement défini comme toute forme d'échange avec les émetteurs ayant pour but d'améliorer les pratiques liées aux enjeux ESG. En tant que société de gestion de placement spécialisée en revenu fixe, AlphaFixe investit dans des titres de créance qui, par définition, ne procurent aucun droit de vote. Toutefois, rien n'empêche AlphaFixe d'engager un dialogue constructif avec les émetteurs afin de les sensibiliser à une saine gestion des risques ESG. Comme le mentionne le rapport *Net Zero Bondholder Stewardship Guidance* de l'*Institutional Investors Group on Climate Change*, l'engagement des détenteurs de dettes auprès des émetteurs est essentiel afin d'encourager les organisations à transitionner vers des trajectoires zéro émission nette. Outre les changements climatiques, les détenteurs de dettes peuvent également engager le dialogue sur plusieurs autres enjeux ESG.

Chez AlphaFixe, les activités d'engagement ont lieu durant plusieurs stades du cycle de vie de l'investissement (pré-émission, allocation, post-émission et échéance/refinancement). Ces activités couvrent les enjeux spécifiques à chacun des émetteurs, mais aussi les enjeux plus systémiques comme le climat ou l'érosion de la biodiversité par exemple. L'équipe d'investissement responsable collabore étroitement avec les spécialistes du crédit pour mener à bien les activités d'engagements.

Comme mentionné précédemment, la composition de l'indice obligataire canadien fait en sorte que nous engageons régulièrement le dialogue afin de sensibiliser les émetteurs aux bonnes pratiques de divulgation ESG. De plus, tous les émetteurs ayant une note de divulgation inférieure à 75 % sont sollicités annuellement pour répondre à un questionnaire ESG personnalisé. À noter qu'un suivi est fait auprès des émetteurs et qu'une reddition de compte annuelle est publiée dans ce rapport.

## Questionnaire ESG

La note de divulgation est basée sur la documentation ESG disponible, l'utilisation de normes de reddition de compte reconnues et enfin, la disponibilité des données ESG. Une note de divulgation inférieure à 75 % réduit la valeur de comparaison avec les pairs. Dans un tel cas, l'émetteur est contacté afin d'obtenir de l'information supplémentaire. Les émetteurs qui répondent positivement à la demande d'information ESG reçoivent un questionnaire ESG personnalisé contenant uniquement l'information manquante à l'évaluation ESG.

De manière générale, les pratiques de reddition de compte des émetteurs se sont améliorées au cours des dernières années. Cela démontre donc que nous ne sommes pas les seuls à demander davantage d'informations.

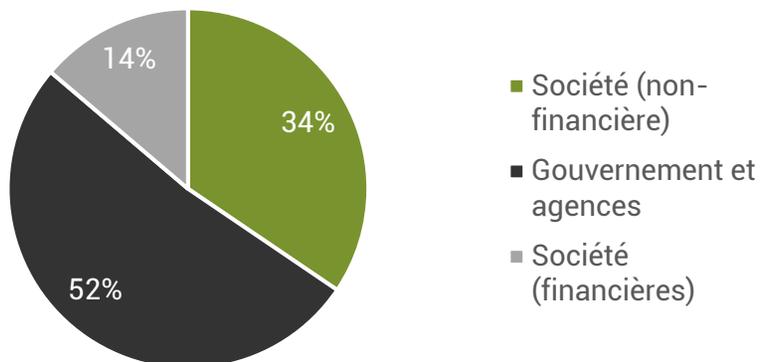
## Activités d'engagement

En 2022, l'équipe IR et les spécialistes du crédit ont rencontré conjointement 29 émetteurs. Les sujets abordés avec les émetteurs allaient de questions ESG spécifiques, à la reddition de compte ESG, aux meilleures pratiques en termes d'obligations d'impact jusqu'aux risques climatiques.

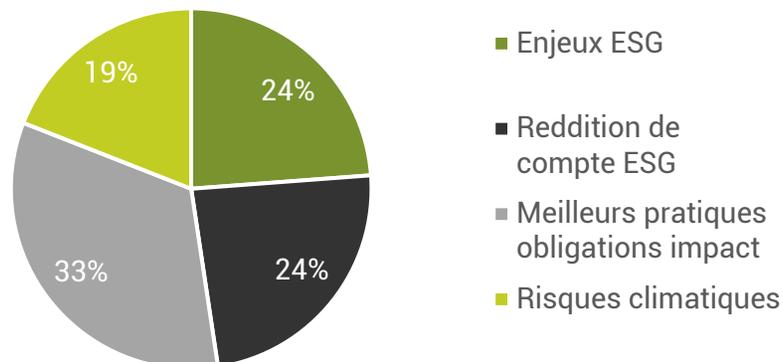
Figure 10

### Sommaire des activités d'engagement 2022

Répartition par type d'émetteurs



Répartition par sujet discuté



En plus de toutes les activités d'engagement réalisées par l'équipe d'AlphaFixe, à la fin de l'année 2022, nous avons débuté une collaboration avec Aequo afin d'engager le dialogue avec quelques sociétés canadiennes et américaines. Aequo est un fournisseur de service qui engage le dialogue directement avec les émetteurs pour le compte de sa clientèle.

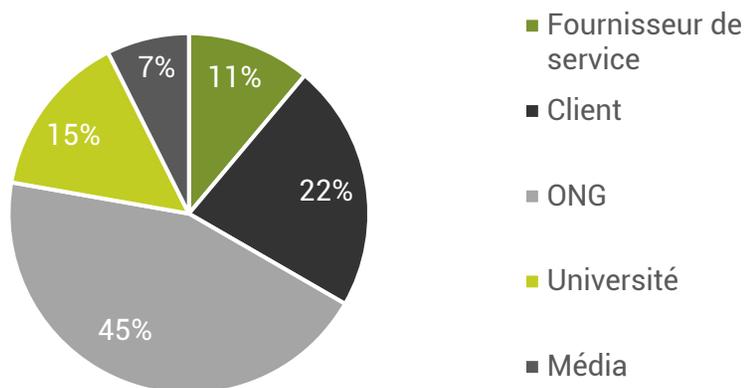
## Activités de collaboration

L'équipe d'investissement responsable collabore régulièrement avec la communauté des investisseurs canadiens afin de discuter des meilleures pratiques en termes d'intégration ESG. En 2022, l'équipe a collaboré 27 fois avec différentes organisations. Comme le montre la figure 11, la plupart des activités de collaboration ont eu lieu avec des ONG ou des clients d'AlphaFixe. Les sujets abordés étaient similaires à ceux des activités d'engagement.

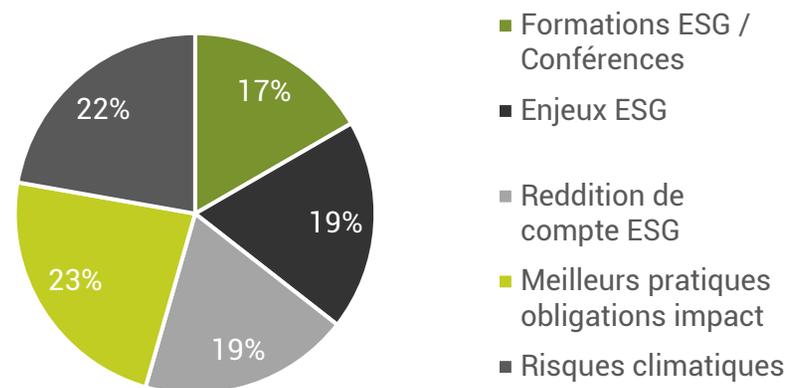
Figure 11

### Sommaire des activités de collaboration 2022

#### Répartition par type d'organisation



#### Répartition par sujet discuté



## Investissement d'impact

L'investissement d'impact est généralement défini comme toute forme d'investissement visant à créer un impact environnemental ou social positif, tout en générant un rendement financier. L'impact d'un projet est le résultat de la comparaison, à l'aide d'un indicateur clé de performance (ICP) approprié, de la contribution annuelle d'un projet par rapport à un scénario de base. Notre approche s'inspire du *Carbon Yield*, une méthodologie disponible publiquement et utilisée afin de calculer les émissions potentiellement évitées ainsi que d'autres indicateurs environnementaux pertinents.

Chez AlphaFixe, l'investissement d'impact passe inévitablement par notre fonds d'obligations vertes, lancé en novembre 2017. Ce tout premier fonds canadien d'obligations vertes offre une solution innovatrice pour la gestion active des obligations vertes, permettant ainsi de participer au développement d'une économie sobre en carbone, sans sacrifier les objectifs de rendement. Les titres à revenu fixe sont destinés à financer des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les placements sélectionnés doivent respecter les critères de sélection d'obligations vertes d'AlphaFixe établis par le processus de validation propriétaire AlphaVert. Ces critères s'appuient notamment sur les *Green Bond Principles* et la *Climate Bonds Taxonomy*. Durant son évaluation, AlphaFixe prend en compte les obligations étiquetées et non étiquetées. Pour la première catégorie, une obligation est considérée comme verte lorsque 100 % des fonds levés par cette dernière sont alloués à des projets ou activités conformes à la *Climate Bonds Taxonomy*. Pour la deuxième catégorie (*Pure Play*), l'émetteur ou le projet est considéré comme vert lorsqu'il génère un minimum de 90 % de ses revenus à partir d'activités conformes à la *Climate Bonds Taxonomy*.

## Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes

Au 31 décembre 2022, 93,4 % de la valeur de marchande totale du Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes était composée d'obligations d'impact, la grande majorité étant des obligations vertes. Le fonds était également exposé aux obligations durables, qui peuvent à la fois financer des projets environnementaux et/ou sociaux. En effet, certains projets peuvent contribuer à la fois à l'environnement et à la société. Par exemple, un hôpital LEED Gold relèverait de ces deux types de projets. C'est pourquoi les deux catégories ne somment pas nécessairement au total des obligations durables. Enfin, la catégorie AlphaVert représente le pourcentage de la valeur marchande totale qui est consacré aux projets verts éligibles. Elle peut être obtenue en additionnant les projets environnementaux des obligations durables aux obligations vertes. Au 31 décembre 2022, 90,4 % de la valeur de marchande totale du Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes était considérée comme AlphaVert, ce qui est nettement supérieur au minimum de 85 % prescrit par la politique de placement du fonds.

Figure 12

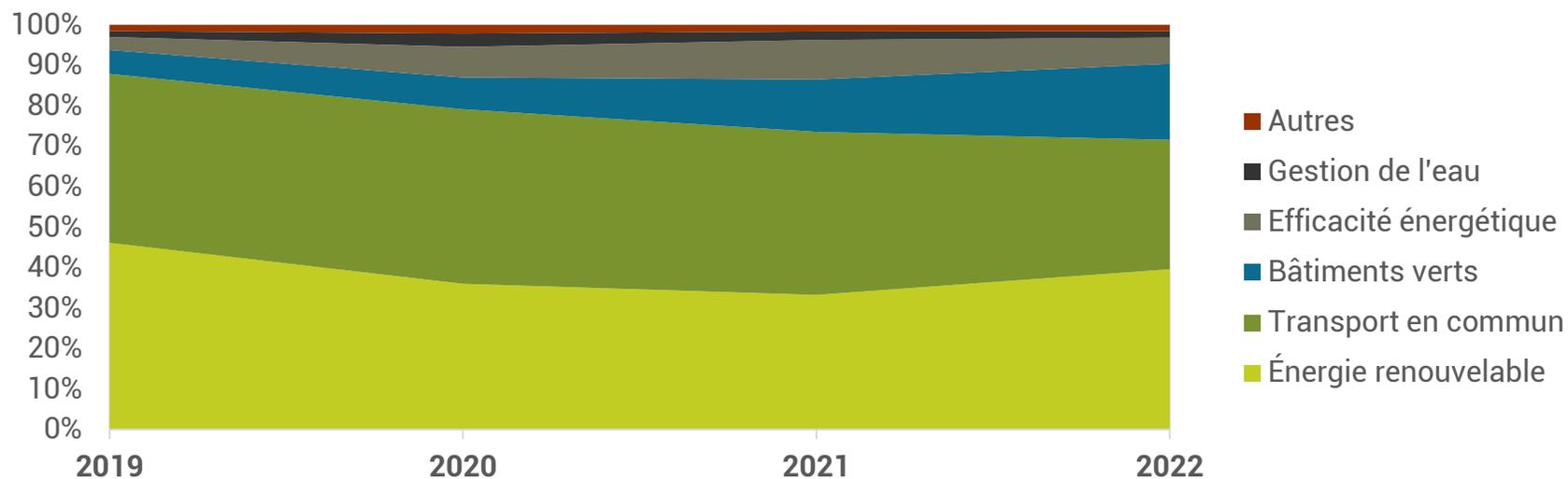
Pourcentage de la valeur marchande totale en obligations d'impact

Obligations d'impact	Indice des obligations universelles FTSE Canada	Fonds AlphaFixe ESG – Obligation vertes
Obligations vertes 	4,1 %	83,4 %
Obligations sociales	1,3 %	0 %
Obligations durables	0,3 %	10,0 %
Projets environnementaux 	0,3 %	7,0 %
Projets sociaux	0,2 %	4,3 %
<b>Total</b>	<b>5,8 %</b>	<b>93,4 %</b>
<b>AlphaVert </b>	<b>4,3 %</b>	<b>90,4 %</b>

En ce qui a trait aux types de projets financés par le Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes, la plupart des fonds sont utilisés pour l'énergie renouvelable, le transport en commun et les bâtiments verts.

Figure 13

Répartition par catégories de projets



Selon le dernier Rapport d'inventaire national (RIN) du Canada, la production d'électricité représentait encore 8 % des émissions totales des GES, tandis que les transports et les bâtiments en représentaient respectivement 25 % et 17 %. Ensemble, ces catégories représentaient environ la moitié des émissions de GES du pays. Pour parvenir à zéro émission nette d'ici 2050, il faudra réduire considérablement les émissions de GES de ces secteurs de l'économie. Les obligations d'impact (particulièrement les obligations vertes) constituent un moyen facile d'atteindre les réductions nécessaires dans certains de ces secteurs clés de l'économie.

En ce qui concerne la performance environnementale du Fonds AlphaFixe ESG – Obligations vertes, AlphaFixe divulgue plusieurs indicateurs comme les émissions potentiellement évitées, les économies d'énergie, les économies d'eau et la réduction des déchets.

Figure 14

#### Indicateurs clés de performance environnementale

	Unité	2022	2021	2020	2019
Émissions potentiellement évitées	tCO <sub>2</sub> eq/M\$	173	168	196	276
Économie d'énergie	kWh/M\$	10 014	5 716	4 412	1 221
Économie d'eau	Litres/M\$	61 338	68 304	69 116	69 507
Réduction des déchets	Kg/M\$	152	176	292	414

#### Stratégie d'impact

Ces dernières années, les émissions d'obligations sociales et durables ont considérablement augmenté. Cela a notamment permis à AlphaFixe de lancer d'autres stratégies d'impact qui peuvent inclure des obligations vertes, sociales et durables.

Comme c'est le cas pour les obligations vertes, les investissements sociaux sélectionnés doivent répondre à des critères spécifiques établis par AlphaFixe. Ces critères sont basés sur les *Social Bond Principle* et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Au 31 décembre 2022, les obligations d'impact (vertes, sociales et durables) représentaient 25,8 % du total des actifs sous gestion d'AlphaFixe.